

La réponse de Zemmour au Président de la LICRA

Monsieur le Président,

Je fais suite à notre rencontre à l'instigation de mon avocat, Olivier PARDO. Cette rencontre nous a permis de nous rendre compte qu'il y avait bien eu un malentendu et une confusion non seulement dans la reprise de mes propos par les médias, mais également dans l'analyse qui a pu ensuite en être faite et qui a conduit à ce déchainement médiatique à mon encontre.

En effet, je n'ai jamais dit contrairement à ce qui a pu être colporté dans les médias que «tous les délinquants sont Arabes et noirs», mais que «la plupart des délinquants sont Arabes et noirs.»

Ma volonté n'a jamais été de stigmatiser « les noirs ou les arabes » comme des délinquants, mais si cette phrase, sortie de tout contexte, a pu heurter, je le regrette.

La mise en scène tout de gouaille cynique d'un Ardisson sur Canal +, qui prévient d'avance par un panneau comme dans les dessins animés de Tex Avery : «Attention, Zemmour dérape», et qui mime un effarement scandalisé d'autant plus surjoué qu'il est enregistré et inséré a posteriori, tandis que pendant l'émission, il avait pris un air patelin, pour me glisser à l'oreille : *«tu as un rôle très important dans la société de dire les vérités qui dérangent...Ne t'inquiète pas, je te protégerai au montage...»* Car si mes propos étaient si infâmes à ses yeux, que ne les a-t-il coupés au montage ?

D'autres sont allés plus loin. J'aurais déclaré : *«tous les Arabes et noirs sont délinquants.»* C'est ainsi que l'a pris - ou a voulu le comprendre- un membre éminent du CSA, Rachid Arhab, qui a rétorqué à la cantonade : *«on peut être Arabe et membre du CSA»*. Mais était-ce le sujet ? Des journalistes m'ont même demandé si j'avais voulu dire qu'ils *«étaient délinquants parce qu'arabes et noirs»*. Et ils se sont étonnés que je refuse de leur répondre.

Je n'ai bien entendu pas voulu dire tout cela. Je connais trop la souffrance réelle de mes compatriotes «Arabes et noirs», honnêtes travailleurs, parents intègres, qui se sentent «salis» par les exactions des bandes de jeunes gens qui ont la même origine qu'eux. Je le sais d'autant mieux qu'avec mon patronyme, je me souviens du temps pas si lointain - les années 70- où une bande de truands célèbres - les frères Zemmour - défrayaient la chronique criminelle, la honte dans les yeux de mon grand-père; et accessoirement, l'attente interminable dans les aéroports pour la vérification vétilleuse - et sans ordinateur- de mon identité. Mon grand-père souffrait en silence pour «son nom traîné dans la boue», mais il n'a jamais prétendu que nos homonymes n'étaient pas des brigands de grand chemin !

On a volontairement oublié que ma désormais fameuse phrase n'était qu'une réponse aux arguments développés par les autres intervenants selon laquelle *«la police n'arrête que les Arabes et noirs»*. Cette double «stigmatisation» - et de la police républicaine - et des «Arabes et noirs» ne choque personne. Les «Arabes et noirs» peuvent être distingués du reste «de la communauté nationale» s'ils sont héros (le livre de Thuram exaltant les héros noirs) ou victimes. Dans tous les autres cas, il est infâme de les distinguer. Cette injonction universaliste conviendrait assez bien à mon tempérament assimilationniste. J'ai tendance à ne voir dans tous les Français que des enfants de la patrie, sans distinction de race ni de religion, comme dit le préambule de notre Constitution.

Mais voilà que l'on me reproche aussi cette position, que l'on juge désuète, très IIIème République, exhalant un fumet néo-colonialiste. Au nom du droit à la différence, de la modernité, on doit pouvoir exalter ses racines et l'enrichissement d'une société multiculturelle. Mais quand vous avez l'outrecuidance de montrer l'envers de ce décor riant, on redevient furieusement universaliste !

J'ai eu le malheur d'ajouter : c'est un fait ! J'aurais sans doute dû ajouter «malheureusement». Je ne me réjouis ni pour eux ni pour la société française; mais l'autruche n'est pas mon modèle. On me rétorque un peu facilement qu'il n'y a pas de statistiques ethniques pour prouver mes dires. Pourtant, devant une commission parlementaire du Sénat, Christian Delorme, surnommé «le curé des Minguettes», ne déclarait il pas : « *en France, nous ne parvenons pas à dire certaines choses parfois pour des raisons louables. Il en est ainsi de la surdélinquance des jeunes issus de l'immigration qui a longtemps été niée, sous prétexte de ne pas stigmatiser. On a attendu que la réalité des quartiers, des commissariats, des tribunaux, des prisons, impose l'évidence de cette surreprésentation pour la reconnaître publiquement. Et encore, les politiques ne savent pas encore en parler.* »

Il y a quelques années, une enquête commandée par le ministère de la justice, pour évaluer le nombre d'imans nécessaires, évaluait le pourcentage de «musulmans dans les prisons» entre 70 et 80%. En 2004, l'islamologue Farhad Khosrokhavar, dans un livre «L'islam dans les prisons (Balland) confirmait ce chiffre. En 2007, dans un article du *Point*, qui avait eu accès aux synthèses de la Direction Centrale de la Sécurité Publique (DCSP) et de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) on évaluait entre 60 et 70% des suspects répertoriés issus de l'immigration. Il y a près de dix ans, la commissaire Lucienne Bui Trong, chargée des violences urbaines à la direction centrale des RG relevait que 85% de leurs auteurs sont d'origine maghrébine. Dans un article du Monde, du 16 mars 2010, les rapports des RG sur les bandes violentes, établissaient que 87% étaient de nationalité française; 67% d'origine maghrébine et 17% d'origine africaine. La «plupart» est donc, au regard de ces chiffres, le mot qui convient.

Mes contempteurs pourraient d'ailleurs me rétorquer que ces chiffres prouvent bien que les personnes issues de l'immigration sont défavorisées, puisque depuis Victor Hugo, on sait bien que c'est la misère qui crée la délinquance. On pourrait aussi rappeler que dans tous les pays d'immigration, les derniers arrivés donnent souvent les gros effectifs à la délinquance - Irlandais dans l'Amérique du XIXème siècle, Marocains dans l'Israël des années 50, Russes aujourd'hui. Ces arguments ne sont d'ailleurs pas sans fondement, mais on ne me les présente nullement. On exige seulement que je me taise.

On me reproche aussi de contester le principe de «discrimination». Mais je continue de penser que le concept même de «discrimination» est dangereux, qu'il pousse à la délation et l'irresponsabilité. Depuis quand n'a-t-on plus le droit en France de contester le bien fondé d'une loi ? Cette question des discriminations est potentiellement explosive dans un pays égalitaire comme la France. Quand certains grands patrons déclarent qu'ils n'embaucheront plus désormais que «*des gens issus de l'immigration, et en tout cas pas des mâles blancs*», c'est aussi une discrimination, mais personne ne s'en soucie. C'est pour éviter ces querelles sans fin que j'explique que « la discrimination, c'est la vie », c'est à dire la liberté de choix. Il faut traiter les problèmes réels autrement. En tout cas, on peut en débattre dans un pays libre.

Il existe aujourd'hui une ambiance délétère dans le débat démocratique français. Le pays de Voltaire :« *je ne suis pas d'accord avec vous mais je me battrais pour que vous puissiez le*

dire » devient le pays de Torquemada qui tue l'hérétique pour sauver son âme. Pourquoi les journalistes qui prétendent faire un portrait de moi, s'empressent ils de demander à mes employeurs s'ils me garderont leur confiance ? Il y a aujourd'hui en France une ambiance maccarthyste qui réclame «l'interdiction professionnelle» comme exutoire des dérapages. C'est ma mort sociale qui est réclamée.

Notre rencontre a eu le mérite d'ouvrir un dialogue qui je l'espère pourra se prolonger, hors de l'enceinte d'un tribunal.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Eric ZEMMOUR